

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 juin 2025 - Délibération n°25-079**

**Objet : Tarifs du secteur enfance et jeunesse**

Le dix-sept juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le onze juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, H. NEVEU, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD, H. NICOLAS donne procuration à D-A. ROUX.

Absents : E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, B. MALLET.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

\* \* \*

Rapporteur : Isabel ALCANIZ-LOPEZ, 3<sup>ème</sup> adjointe

Par délibération n°25-008 du 7 janvier 2025, le conseil municipal a approuvé la grille tarifaire du service enfance et jeunesse.

Il convient de réorganiser cette liste afin de proposer aux familles, dont les enfants disposent d'un projet accueil individuel concernant des allergies alimentaires, un tarif n'incluant pas le repas, qui est fourni par leur soins.

Il est donc proposé de déduire le tarif du repas fixé à 3€80, dans les matinées et/ou journées complètes des accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires.

Dans un deuxième temps, il convient de tarifier la participation des familles durant les vacances scolaires dont les adolescents ne résident pas à Manduel.

Ainsi, il est proposé que la participation des familles s'élève à 13€ pour les familles au quotient familial inférieur à 500€, et 14€ pour les familles au quotient familial supérieur à 501€.

Ces tarifs pourront rentrer en vigueur à compter des prochaines vacances scolaires.

**Vu** la délibération n°24-003 du 6 février 2024 modifiée le 7 janvier 2025 portant sur l'approbation des tarifs pour les accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires de l'enfance et du secteur ado ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil municipal de Manduel approuve la nouvelle grille tarifaire du secteur enfance et jeunesse annexée à la présente délibération.

**ARTICLE 2.** Cette nouvelle grille tarifaire sera mise en application dès les prochaines vacances scolaires.

Convocation : 11 juin 2025

Affichage ordre du jour : 11 juin 2025

Présents : 24

Suffrages exprimés : 26

Absents : 5

Publiée le :

**19 JUIN 2025**



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,

Isabel ALCANIZ-LOPEZ